
États financiers du
Réseau local d'intégration des
services de santé d'Érié St-Clair,
exerçant ses activités sous le nom
de Services de soutien à domicile et
en milieu communautaire d'Érié St-
Clair

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-16

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du d'Érié St-Clair (le « RLISS d'Érié St-Clair », ou le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 22 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. /S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)


Le 26 juin 2023

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

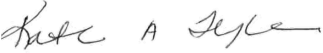
État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Actifs			
Court terme			
Trésorerie		21 458 715	14 299 552
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		685 400	6 371 186
Débiteurs		649 650	452 027
Charges payées d'avance		1 554 780	579 189
		24 348 545	21 701 954
Immobilisations	3	254 217	434 144
		24 602 762	22 136 098
Passifs			
Court terme			
Créditeurs et charges à payer	10	14 826 863	15 143 852
Montant à verser au Ministère	4	9 536 361	6 560 036
Produits reportés		120 971	114 080
		24 484 195	21 817 968
Avantages sociaux futurs	5	2 732 300	2 687 800
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	254 217	434 143
		27 470 712	24 939 911
Engagements et éventualités	7 et 8		
Dettes nettes		(2 867 950)	(2 803 813)
		24 602 762	22 136 098



 Joe Parker, président du conseil
 d'administration



 Kate Fyfe, présidente du comité des finances,
 de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Produits			
Financement du Ministère Santé Ontario - Division Action Cancer		181 189 851	173 322 741
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	699 345	618 716
Autres produits		249 880	269 984
		111 990	390 028
		182 251 066	174 601 469
Charges			
Services impartis aux termes de contrats :			
Services à domicile et en clinique		108 653 829	103 104 521
Services à l'école		4 037 105	2 460 427
Services de soins de fin de vie		5 439 477	6 039 186
Salaires et charges sociales	5	50 401 236	49 447 001
Fournitures médicales		7 788 318	7 649 046
Location de matériel médical		1 414 629	1 515 927
Fournitures et charges diverses		1 922 570	1 871 769
Réparation d'équipement, location d'équipement et petits équipements		860 546	502 438
Bâtiment et terrains	6	1 483 476	1 741 170
		249 880	269 984
		182 251 066	174 601 469
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants			
Avantages sociaux futurs		(64 137)	(144 000)
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(64 137)	(144 000)

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Fonds non affectés	Avantages sociaux	Total 2023	Total 2022
	\$	\$	\$	\$
Dette nette, au début de l'exercice	-	(2 803 813)	(2 803 813)	(2 659 813)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(64 137)	-	(64 137)	(144 000)
Transfert au titre des avantages sociaux	64 137	(64 137)	-	-
Dette nette, à la fin de l'exercice	-	(2 867 950)	(2 867 950)	(2 803 813)

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(64 137)	(144 000)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		249 880	269 984
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	(249 880)	(269 984)
		(64 137)	(144 000)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9	7 223 300	(8 838 501)
		7 159 163	(8 982 501)
Activité d'investissement en immobilisations			
Achat d'immobilisations		(69 953)	(65 681)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	6	69 953	65 681
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		7 159 163	(8 982 501)
Trésorerie, au début de l'exercice		14 299 552	23 282 053
Trésorerie, à la fin de l'exercice		21 458 715	14 299 552

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS d'Érié St-Clair », ou le « RLISS ») a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Après la sanction royale de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, L.O. 2006, chapitre 4 (ancien projet de loi n° 36) le 28 mars 2006, la société a été prorogée en tant que Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair et les lettres patentes délivrées pour constituer la société en vertu de cette loi ont été révoquées.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté de transfert, entré en vigueur le 21 juin 2017, en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (« LISSL ») et a ordonné le transfert au RLISS d'Érié St-Clair de tous les actifs, passifs, droits et obligations ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires d'Érié St-Clair de même que de la totalité de ses employés et des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets précisant la nomination des membres du conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair ont été révoqués et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au sein du conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair sont entrés en fonction.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté de transfert en vertu de l'article 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* dans lequel il a ordonné le transfert à Santé Ontario de certains éléments d'actif et de passif de même que de certains droits et de certaines obligations du RLISS d'Érié St-Clair. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification du système de santé ainsi qu'au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes de personnel du RLISS d'Érié St-Clair ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. De ce fait, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire, et le Règlement de l'Ontario 187/22, *Services de soins à domicile et en milieu communautaire*, adopté en vertu de cette loi est entré en vigueur le 1^{er} mai 2022. De plus, ce même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* ainsi que ses règlements afférents ont été abrogés et ne sont désormais plus en vigueur.

Le RLISS d'Érié St-Clair agit en tant que mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à ce titre. Les restrictions imposées au RLISS d'Érié St-Clair en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la LISSL. À titre de mandataire de l'État, le RLISS d'Érié St-Clair est exonéré d'impôt.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description des activités (suite)

Chargé d'assurer la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique, le RLISS d'Érié St-Clair exerce maintenant ses activités sous le nom commercial de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair. Le mandat du RLISS d'Érié St-Clair comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes ainsi que de fournitures et d'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat prévoit la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement qui comprennent des services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux ainsi que la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et la recommandation de ces derniers.

Le RLISS d'Érié St-Clair a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme il est stipulé à l'article 18 de la LISSL, ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS d'Érié St-Clair.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200 applicables uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère dont les ressources n'ont pas été utilisées sont comptabilisés dans le montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par le gouvernement provincial de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS ») qui énonce les dispositions budgétaires établies par le Ministère. Les états financiers reflètent les modalités de financement approuvées par le Ministère pour soutenir les activités du RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS prévus dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS conformément aux modifications apportées aux lettres de financement du Ministère.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui ont une incidence sur la durée de vie estimative d'une immobilisation sont portées à l'actif.

Le tableau suivant présente l'amortissement des immobilisations selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Améliorations locatives	5 et 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service en cours d'exercice, l'amortissement n'est calculé que pour la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés pour être amortis en résultat au même rythme que les immobilisations en cause.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées qu'il administre, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des congés de maladie à mesure que les employés fournissent les services nécessaires ouvrant droit aux avantages. Le RLISS a adopté les politiques suivantes :

- i) Le coût des avantages acquis par les employés fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sur la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, aux augmentations des salaires, aux taux de mortalité et de cessation d'emploi et à l'âge du départ à la retraite des employés;
- ii) Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime de retraite à prestations déterminées, ces actifs sont évalués à la juste valeur;
- iii) L'excédent des gains et des pertes actuariels nets est amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés;
- iv) Les écarts découlant des modifications apportées aux hypothèses ainsi que des gains ou des pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés;

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

- v) Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont constatés immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications surviennent.

La majorité des employés du RLISS est admissible au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite contributif à employeurs multiples dont les prestations sont déterminées en fonction des salaires moyens de fin de carrière. La méthode comptable utilisée pour les régimes à cotisations déterminées est appliquée par le HOOPP étant donné que le RLISS ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la méthode comptable pour les régimes à prestations déterminées.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges au cours de l'exercice visé. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations, certaines charges courues et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2023	Valeur comptable nette 2022
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	3 399 355	3 338 147	61 208	217 710
Mobilier et matériel	1 956 225	1 828 700	127 525	159 356
Matériel informatique	2 407 876	2 342 392	65 484	57 078
	7 763 456	7 509 239	254 217	434 144

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Le Ministère exige que tout déficit accumulé soit comblé par le RLISS en générant un excédent égal au déficit au cours de l'exercice suivant. Tous les revenus d'intérêts touchés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau suivant présente les détails du montant à verser au Ministère au 31 mars :

	2023	2022
	\$	\$
Montant à verser au Ministère, au début de l'exercice	6 560 036	7 667 598
Financement remboursé au Ministère	-	(3 598 346)
Revenus d'intérêts pour l'exercice courant	644 572	121 636
Financement à rembourser au Ministère relatif aux activités de l'exercice courant	2 331 753	2 369 148
Montant à verser au Ministère, à la fin de l'exercice	9 536 361	6 560 036

5. Avantages sociaux futurs

Le passif net lié aux avantages sociaux futurs s'établit comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
a) Régime de retraite - Actif au titre des prestations constituées futures	-	-
b) Autres avantages - Passif au titre des prestations constituées futures	2 694 000	2 602 900
c) Passif au titre des congés de maladie accumulés	38 300	84 900
Avantages sociaux futurs nets	2 732 300	2 687 800

a) Régimes de retraite

Le RLISS offre et administre un régime de retraite à prestations déterminées géré par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers dont les prestations de retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service avant le 1^{er} janvier 1999 pour certains employés syndiqués et avant le 1^{er} janvier 2002 pour certains employés non syndiqués. Après les dates susmentionnées, certains de ces employés sont devenus des participants au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite contributif à employeurs multiples dont les prestations sont déterminées en fonction des salaires moyens de fin de carrière.

Le RLISS utilise des rapports actuariels rédigés par des actuaires indépendants à des fins de capitalisation et de comptabilité. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation a été effectuée le 30 novembre 2020. La date d'évaluation est le 31 mars 2023.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires

31 mars 2023

5. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives suivantes ont servi à établir la charge au titre de l'évaluation périodique du régime de retraite et les obligations au titre des prestations constituées :

	2023	2022
	%	%
Hypothèses		
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,04	3,89
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50
Coûts des avantages pour les périodes terminées au 31 mars		
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,00	5,00
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50

Le tableau suivant présente de l'information au sujet du régime de retraite à prestations déterminées du RLISS :

	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées		
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	338 000	463 900
Charge d'intérêts	12 800	13 400
Prestations versées	(16 500)	(91 000)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(10 200)	(48 300)
	324 100	338 000
	2023	2022
	\$	\$
Actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime, au début de l'exercice	535 900	599 500
Rendement réel des actifs du régime	26 400	27 700
Prestations versées	(16 500)	(91 000)
Gain actuariel (perte actuarielle)	(27 200)	(300)
	518 600	535 900

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires

31 mars 2023

5. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

Situation de capitalisation

	2023	2022
	\$	\$
Situation de capitalisation		
Perte actuarielle nette non amortie		
(gain actuariel net non amorti)	(176 500)	(174 700)
Excédent relatif à la situation de capitalisation	176 500	174 700
	-	-

Autre régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime à employeurs multiples, pour le compte d'environ 512 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées dans lequel est précisé le montant des prestations de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2023 s'élève à 3 688 031 \$ (2022 – 3 585 994 \$) et est compris dans les salaires et charges sociales à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La dernière évaluation actuarielle réalisée par le HOOPP au 31 décembre 2022 faisait état d'un actif net disponible pour le régime d'avantages sociaux de 103 674 000 000 \$ et d'obligations au titre du régime de retraite de 92 721 000 000 \$, donnant lieu à un excédent de 10 953 000 000 \$.

b) *Autres avantages*

Le RLISS assure le maintien des avantages au titre des soins de santé pour la plupart des employés à leur départ à la retraite. L'information au sujet du régime est présentée ci-dessous.

Le tableau suivant présente le passif au titre des prestations constituées :

	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	2 049 000	1 736 500
Gain actuariel non amorti	645 000	866 400
	2 694 000	2 602 900

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	2 602 900	2 456 200
Coût des services rendus	144 600	165 200
Charge d'intérêts	72 500	67 200
Prestations versées	(34 800)	(31 300)
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	(91 200)	(54 400)
Solde, à la fin de l'exercice	2 694 000	2 602 900

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires

31 mars 2023

5. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Autres avantages (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives suivantes ont servi à établir la charge au titre de l'évaluation périodique du régime de retraite et les obligations au titre des prestations constituées :

	2023 %	2022 %
Hypothèses		
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,04 %	3,89 %
Taux de croissance hypothétique du coût des soins de santé	6 % tendant à diminuer de 1 % à 5 %	6 % tendant à diminuer de 1 % à 5 %

c) Avantages liés aux congés de maladie

En vertu du régime de congés de maladie, les congés de maladie non utilisés de la majorité des employés peuvent s'accumuler.

L'information au sujet du régime est présentée ci-dessous.

Le passif lié aux congés rémunérés est calculé comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Obligation au titre des prestations constituées	2 234 893	2 222 800
Pertes actuarielles non amorties	(2 196 593)	(2 137 900)
	38 300	84 900

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées :

	2023 \$	2022 \$
Solde, au début de l'exercice	84 900	125 600
Charge d'intérêts	81 200	69 200
Prestations versées	(273 200)	(257 700)
Amortissement des gains actuariels nets	145 400	147 800
Solde, à la fin de l'exercice	38 300	84 900

Les hypothèses actuarielles significatives suivantes ont servi à établir la charge au titre de l'évaluation périodique du régime de retraite et les obligations au titre des prestations constituées :

	2023 %	2022 %
Hypothèses		
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,04	4,04
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	434 144	638 447
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	69 953	65 681
Amortissement pour l'exercice	(249 880)	(269 984)
Solde, à la fin de l'exercice	254 217	434 144

7. Engagements

Le tableau suivant présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation jusqu'en 2027 :

	\$
2024	1 137 210
2025	538 671
2026	38 603
2027	304
	1 714 788

8. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses réclamations en raison de la nature de ses activités et des griefs déposés par différents syndicats. La direction a comptabilisé un montant qui correspond à la meilleure estimation quant à l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui assure collectivement les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une nouvelle cotisation à l'égard de pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres, et ces pertes peuvent être importantes. Aucune nouvelle cotisation n'a été établie au 31 mars 2023.

Si de telles cotisations devaient engendrer des revenus ou des coûts supplémentaires, la différence serait comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un règlement a été conclu.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2023	2022
	\$	\$
Montants à recevoir du Ministère	5 685 786	(6 371 186)
Débiteurs	(197 623)	248 419
Charges payées d'avance	(975 591)	856 799
Créditeurs et charges à payer	(316 989)	(2 571 359)
Montant à verser au Ministère	2 976 325	(1 107 562)
Produits reportés	6 892	(37 612)
Avantages sociaux futurs	44 500	144 000
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	7 223 300	(8 838 501)

10. Soldes des apparentés et opérations entre apparentés

Le RLISS d'Érié St-Clair est apparenté à d'autres RLISS sous contrôle commun du même conseil d'administration et du même chef de la direction. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le RLISS d'Érié St-Clair a engagé des coûts s'élevant à 74 707 \$ (2022 – 240 450 \$) relativement à d'autres RLISS (RLISS du Nord-Est – 69 912 \$, RLISS du Sud-Ouest – 5 245 \$, RLISS de Champlain – 5 477 \$ et RLISS du Centre – 1 073 \$) dans le cadre d'un recouvrement de coûts partagés. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange. Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 51 295 \$ (2022 – 53 439 \$) à verser à d'autres RLISS (RLISS du Nord-Est – 40 573 \$, RLISS du Sud-Ouest – 5 245 \$ et RLISS de Champlain – 5 477 \$).

11. Risques financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et subisse une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets rigoureux.